

La volonté des États dans l'arbitrage international

Par **Asclepios**, le **30/03/2019** à **12:15**

Bonjour,

J'ai une dissertation à faire en droit international public dont le sujet est "Le rôle de la volonté des États dans l'arbitrage international", j'ai rédigé l'introduction mais j'ai à présent du mal à trouver la problématique. J'ai fait des dizaines de recherches, j'ai des idées en vrac mais rien ne me permet de trouver un plan convenable, donc je suis bloquée.

Je ne viens pas ici pour qu'on fasse le travail à ma place, juste pour qu'on puisse m'aiguiller...
Merci !

Par **decastellouis**, le **30/03/2019** à **14:46**

Bonjour,

Je crois que si vous avez rédigé une introduction c'est que vous avez une problématique. La problématique ne s'invente pas elle découle d'un problème posé par le sujet. Pour arriver à cette dernière, il ne faut pas tomber tout de go sur le sujet, il faut plutôt lire les textes s'y rapportant cela a un double effet :

formuler une problématique et trouver des idées.

Vous avez fait le contraire , vous avez mis la charrue avant les bœufs.

Par **Asclepios**, le **30/03/2019** à **18:38**

Merci de la réponse.

Quand je dis "avoir rédigé l'introduction" c'est avoir défini les termes, trouvé une phrase d'accroche, mais rien ne me vient quand arrive l'étape de la problématique... Je ne vois pas où se situe le problème justement et pourtant j'ai lu plein de choses concernant l'arbitrage international. Et c'est gênant sachant que je dois rendre le devoir dans quelques jours.

Par **LouisDD**, le **30/03/2019** à **20:55**

Salut

Et une problématique un peu bateau en tournant le sujet sous forme de question ?

Après c'est étrange car logiquement si on suit la méthodologie de l'introduction l'intérêt du sujet fait naturellement découler sur la problématique...

Peut être n'avez vous pas cerné tous les enjeux d'un tel sujet (mauvaise mise en relation des mots clés...), ou peut être que vous vous compliquez la vie en cherchant trop loin alors que la problématique est évidente ?

Par **Asclepios**, le **30/03/2019** à **22:51**

Mais en tournant le sujet sous forme de question bateau j'ai eu du mal à trouver un plan bateau type principe/exception. C'est pour ça que je cherchais des aiguillages afin de me débloquer.

Par **LouisDD**, le **30/03/2019** à **23:04**

Le problème et j'en suis désolé c'est que le droit international c'est pas ma tasse de thé et j'ai donc aucune idée de comment vous orienter à part essayer de voir si avec la méthodologie ça pouvait débloquer la situation...

J'espère que quelqu'un de plus instruit saura vite vous aider...

Par **Asclepios**, le **30/03/2019** à **23:32**

La méthode en troisième année de droit je crois que je la connais par cœur... En tout cas merci d'avoir répondu, c'est déjà sympa !

Par **Asclepios**, le **31/03/2019** à **12:13**

Je suis toujours à la recherche de pistes de réflexion...

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/03/2019** à **12:26**

Bonjour

Merci d'être un peu patient.

Notre charte précise qu'il faut attendre au minimum trois jours avant de faire remonter son sujet. C'est une question de respect vis-à-vis des autres membres.

Surtout que nous sommes un Dimanche, très peu de membres sont connectés sur le forum.

Vous aurez peut-être plus de chance demain.

Par **decastellouis**, le **01/04/2019** à **12:22**

Pour revenir à une problématique comme l'a souligné LouisDD avant moi, vous pourrez retourner le sujet sous forme de question.

Pour ma part, j'aurai abordé le sujet dans le sens de savoir comment s'appréciait la volonté des Etats dans l'arbitrage international.

Par **Asclepios**, le **01/04/2019** à **13:41**

Bonjour,

Merci de votre réponse. J'ai finalement axé ma problématique dans ce sens là, mais je bloque toujours sur les idées à mettre dans les quatre parties.

Par **decastellouis**, le **01/04/2019** à **13:44**

Quel sens ?

Il faut lire, les idées ne sortiront pas du néant comme un lapin qui sort d'un chapeau magique (désolé)

Avez vous consulté les bases de données juridiques ou encore la RGDIP ou l'AFDI ? vous trouverez ces deux revues gratuitement et disponible sur persée